



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord
RAPPORT DU MAIRE
Sur la situation financière

Conformément à l'article 955 du *Code municipal*, je vous transmets les renseignements suivants concernant la situation financière de la municipalité :

État financier et rapport des vérificateurs pour 2008

Le vérificateur de la municipalité a confirmé que les états financiers au 31 décembre 2008 reflètent fidèlement la situation financière à cette date.

	Budget 2008	Réel 2008
REVENUS:		
Taxes	\$290 720	\$291 217
Païement tenant lieu de taxe	\$620	\$610
Autres revenus	\$31 200	\$32368
Total des revenus	\$322 540	\$324 195
DÉPENSES:		
Administration générale	\$34 070	\$35 154
Salaires et avantages sociaux	\$58 814	\$45 097
Dépenses de gestion	\$69 600	\$41 686
Dépenses électorales et référendaires	\$-	\$-
Urbanisme	\$53 800	\$27 762
Quotes-parts MRC des Laurentides	\$76 289	\$76 142
Voirie	\$16 500	\$28 915
Hygiène du milieu	\$ 10 000	\$25 233
Frais financiers	\$600	\$102
Acquisition d'immobilisations corporelles	\$1615	\$0
Total des Dépenses	\$321 288	\$280 091
Affectations montants futur	(\$24 500)	(\$23 908)
SURPLUS :	(\$23 248)	\$20 196

Le surplus (*revenus moins dépenses*) de \$20 196 réalisé en 2008 est principalement le résultat principalement d'économies sur les postes de : travail temporaire, frais juridiques et l'urbanisme. Il n'y a aucun contrat comportant une somme de plus de 25 000,00\$ et aucun contrat de plus de 2 000,00\$ conclus au cours de la période ci-après avec un même cocontractant dont le total dépasse 25 000,00\$ de janvier à décembre 2008.

Traitement des élus

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'inclus dans le présent rapport les rémunérations et les allocations de dépenses des membres du conseil pour l'année 2009 :

Le Maire reçoit de la Municipalité :	rémunération \$6,336	Allocation : \$3,168
Le Maire reçoit de l'agglomération :	rémunération \$7,092	Allocation : \$3,546
Le Maire reçoit de la MRC :	rémunération \$1,360	Allocation : \$680
Chacun des conseillers :	rémunération \$2,112	Allocation : \$1,056

Principales réalisations 2009

1. Mise à jour régulière du site Web (**www.lac-tremblant-nord.qc.ca**).
2. Un contrôle accru des travaux de construction a permis une diminution du nombre de constats d'infraction;
3. La municipalité a appuyé financièrement des organismes locaux et régionaux dont la vocation est la protection de l'environnement;
4. La municipalité a appuyé l'organisme PLTN afin d'assurer des services adéquats à l'ensemble des citoyens en plus de protéger la qualité des lacs;
5. Le service de l'urbanisme a effectué un relevé précis de la situation des installations septiques et un système de contrôle a été mis sur pied afin de s'assurer du respect de la réglementation en matière de traitement des eaux usées.

En tant que maire d'une municipalité liée, je participe activement et régulièrement à plusieurs comités de la Ville de Mont-Tremblant, dont ceux de la police, protection des incendies, les travaux publics, finances et ressources humaines afin de toujours être bien informé et défendre au besoin les intérêts des citoyens de l'agglomération. Ceci me permet aussi d'entretenir des relations de saine collaboration au sein de l'agglomération, assurant ainsi son bon fonctionnement.

Orientations générales du budget 2010

L'orientation générale du prochain budget prévoit :

1. Assurer la sécurité des installations pour les matières résiduelles (déchets) afin d'éviter la prolifération des ours.
2. Malheureusement, il s'avère nécessaire d'entamer des procédures en justice afin d'assurer le respect des règlements municipaux.
3. Recommander au conseil d'agglomération des coupures et réduction de la dette d'agglomération afin de mieux faire face à l'incertitude économique des années à venir et à la réduction possible de l'évaluation foncière de la région.
4. Au niveau de l'Agglomération, assurer le contrôle du budget de l'Hôtel de ville.
5. Poursuivre la défense des intérêts des citoyens de l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant et à la MRC des Laurentides.
6. Participation au programme Bleu Laurentides afin d'assurer des tests de la qualité de l'eau.
7. Continuer la distribution d'arbres et arbustes afin d'assurer le reboisement des rives;
8. Contrôle et suivi des modifications réglementaires afin de se conformer aux normes de la MRC. Continuer l'amélioration de nos règlements avec comme priorité la protection des paysages et sommets de montagne.
9. Continuer l'appui à PLTN afin d'assurer la protection des lacs et un service adéquat à la population.
10. Accroître, par l'entremise de l'agglomération, la présence policière les fin-de-semaines sur le lac Tremblant.

Le conseil a débuté en novembre la préparation du budget 2010. Une séance extraordinaire du conseil aura lieu le samedi 12 décembre 2009 à 13h45. Il y aura une période de questions durant cette séance et le programme triennal sera aussi à l'ordre du jour. Le conseil se fera un plaisir de vous accueillir à l'occasion de cette importante rencontre.

Donné à Mont-Tremblant ce 21 novembre 2009.

Jean Grégoire, maire